





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2019-398**

**Séance publique du**

**27 septembre 2019**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20190927- lmc1160211-DE-1-1
Date de signature : 01/10/2019
Date de réception : mardi 1 octobre 2019
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : LUYNES. CESSION DE VOIRIE CHEMIN DE LA CAPELASSE**

Le 27 septembre 2019 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 20/09/2019, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Dominique AUGÉY à Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Danièle BRUNET à Madame Reine MERGER, Eric CHEVALIER à Monsieur Jean BOULHOL, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Michele EINAUDI à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Gaelle LENFANT à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Monsieur Jules SUSINI, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Jean-Pierre BOUVET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Claude MAINA, Monsieur Christian ROLANDO.

Secrétaire : Jean Boulhol

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
JURIDIQUES COMPLEXES ET  
CONTROLE ET SUIVI DES  
PROCEDURES CONTENTIEUSES  
Direction du Foncier & Gestion du  
Patrimoine

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 SEPTEMBRE 2019

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Aliénations

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : LUYNES. CESSION DE VOIRIE CHEMIN DE LA CAPELASSE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

L'emplacement réservé n° 396 du PLU prévoit, dans le Quartier de Luynes, la création d'une voie publique de liaison entre la rue Mireille Cirelli et le Chemin de la Capelasse.

A ce titre, il convient que la Commune maîtrise le foncier nécessaire dans ce secteur pour permettre la réalisation des travaux.

Dans le cadre de l'obtention d'un permis d'aménager, Monsieur et Madame DUCORD, propriétaires de parcelles situées en bordure du projet, se sont engagées à céder gracieusement à la Commune l'assiette foncière correspondant à l'emprise de la voie future.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ACCEPTER** l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées HA n° 513 pour une surface de 719 m<sup>2</sup>, HA n°514 pour une surface de 58 m<sup>2</sup> et HA n°516 pour une surface de 313 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame Guy DUCORD.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Présents et représentés	: 51
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

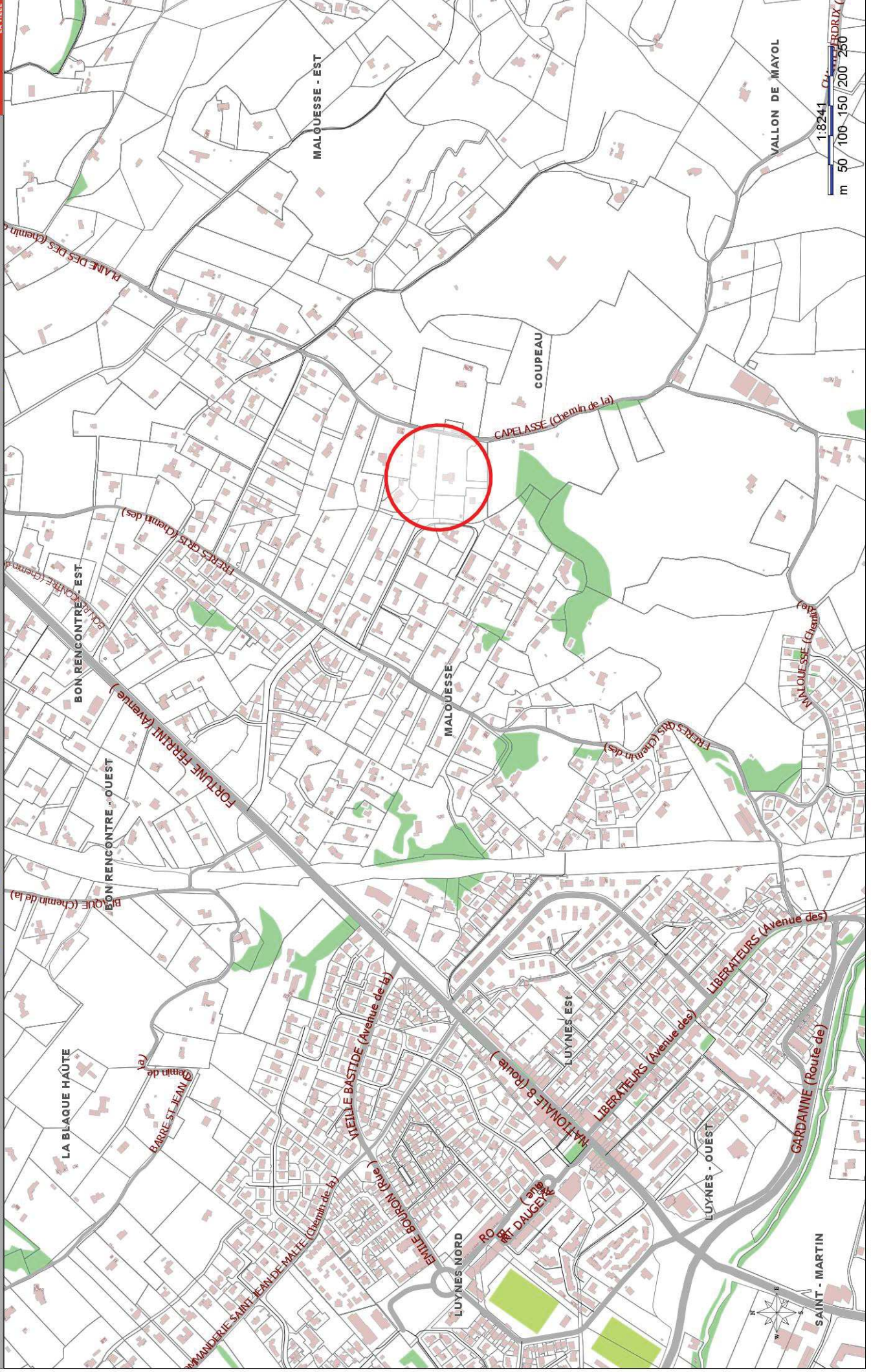
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Reine Merger



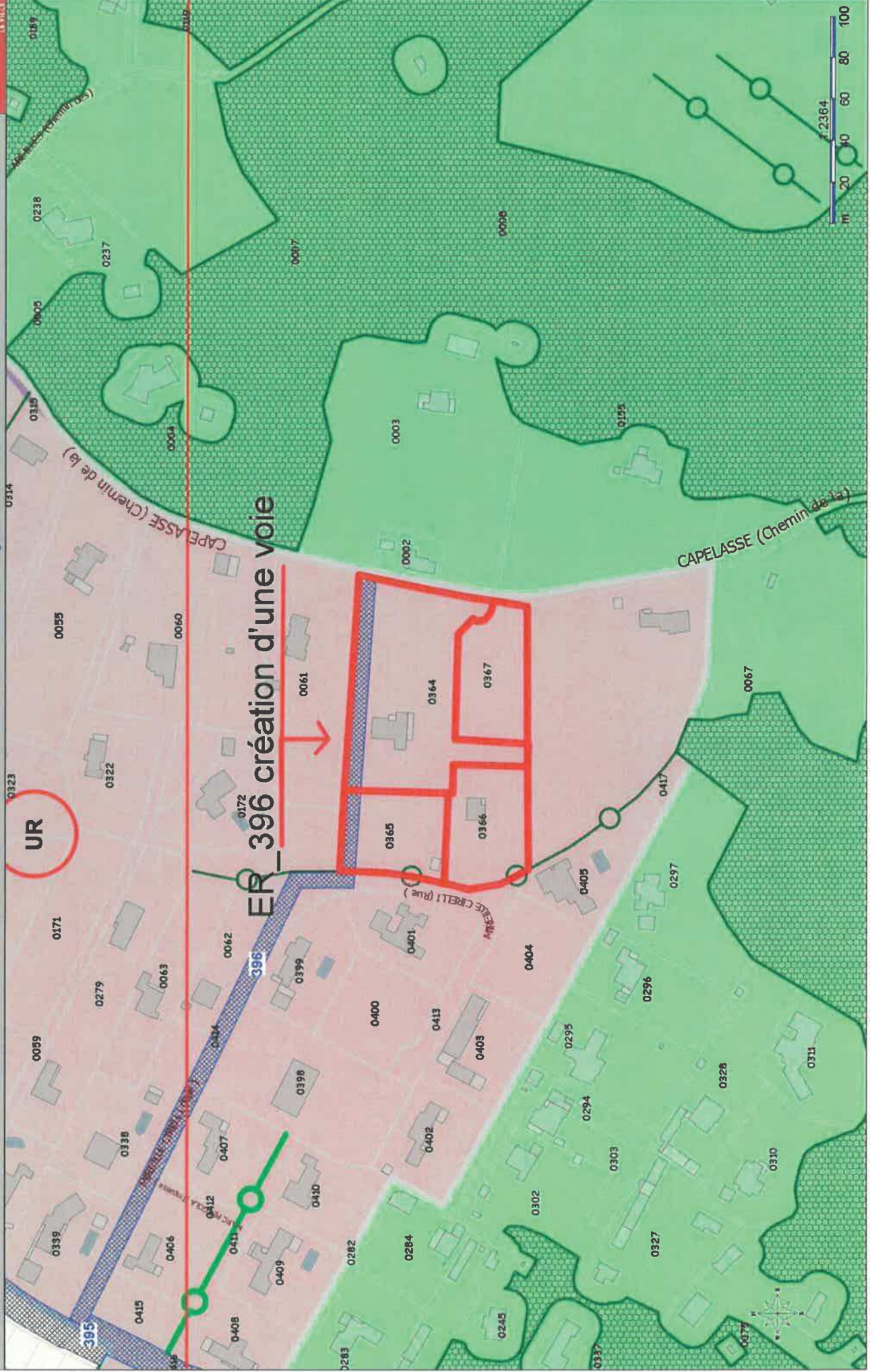
---

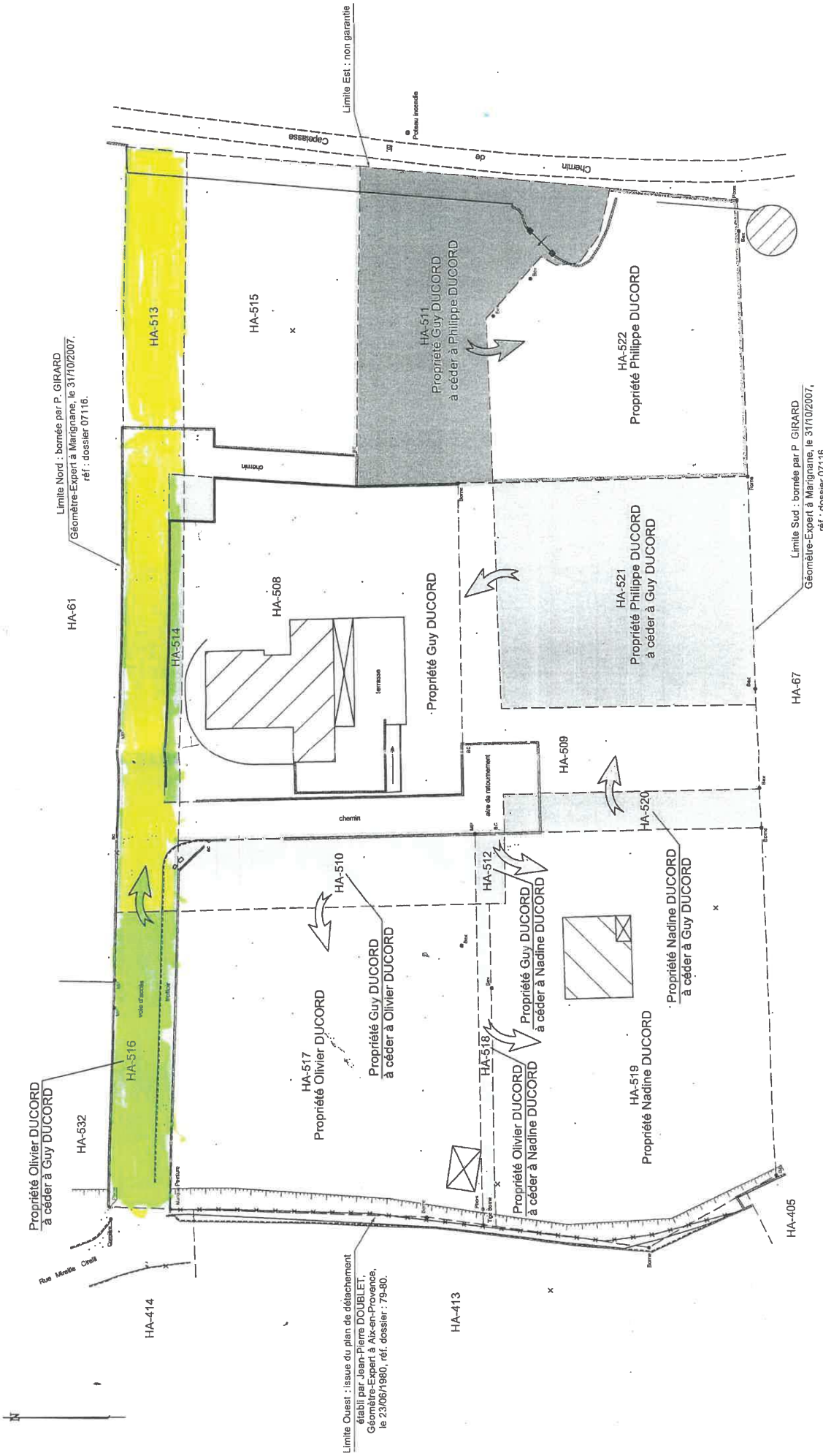
1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# Localisation du projet - Chemin de la Capelasse



# HA0364-0365-0366-0367 Ch. Capelasse UR PLU





**Légende:**

○	Regard
○	Bornes cadastrales
□	Planche réseau d'eau
□	Bouche à ciel
P.L.	Planche foncière
TTT	Talon
ZZZ	Mur
---	Mur de soutènement
---	Clôture ancienne
---	Clôture nouvelle
---	Application cadastrale

**NOTA:** L'application cadastrale est donnée sous réserve de bornage.

DEPARTEMENT: <b>BOUCHES-DU-RHONE</b>	COMMUNE: <b>AIX-EN-PROVENCE</b>	LIEU DIT: "Luyens"
<b>PROPRIETES DUCORD</b>		
<b>PLAN DE REMEMBRMENT</b>		
Dossier : 5759/2013	Date: 06/02/18	Echelle : 1/500

**Robert JACQUOT - Nicolas SOLÈRE**  
*sarl de Géomètres-Experts Associés*  
 L'Arium Rue Jacquard  
 ZA C/Saint-Martin BP 84  
 84123-PERTUIS cedex  
 Tél. : 04.90.09.90.09  
 Fax : 04.90.79.43.85  
 www.jacquot-solere.com  
 comas@jacquot-solere.com

**GEOMETRE-EXPERT**  
 CONSEILLER VALORISEUR GARANTIR

Limite Ouest : issue du plan de détachement  
 établi par Jean-Pierre DOUBLET,  
 Géomètre-Expert à Aix-en-Provence,  
 le 23/06/1980, réf. dossier : 79-80.

Limite Nord : bornée par P. GIRARD  
 Géomètre-Expert à Maignane, le 31/10/2007,  
 réf. dossier 07116.

Limite Sud : bornée par P. GIRARD  
 Géomètre-Expert à Maignane, le 31/10/2007,  
 réf. dossier 07118